



13^{ème} législature

Question N° : 114257	de M. Rousset Alain (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Gironde)	Question écrite
---------------------------------------	--	----------------------------

Ministère interrogé > Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	Ministère attributaire > Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration
--	---

Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > incendies	Analyse > feux de forêt. lutte et prévention. Aquitaine
--	--------------------------------------	---

Question publiée au JO le : **12/07/2011** page : **7543**

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les inquiétudes exprimées par l'ensemble des professionnels et acteurs de la filière bois en Aquitaine à l'approche d'un été qui s'annonce extrêmement rude sur la plan de la sécheresse. Alors que le problème des incendies de forêt a longtemps été circonscrit aux départements méditerranéens, le Sud-Ouest n'est désormais plus épargné et doit conduire à la mise en oeuvre de moyens adaptés à la gestion d'un risque qui s'amplifie chaque année. L'incendie qui vient de ravager près de 380 ha de végétation à Lacanau en est d'ailleurs la triste illustration. Les enjeux pour l'Aquitaine sont considérables. Au-delà de la protection des habitants qui doit être la priorité, c'est toute une activité, celle de la filière bois représentant 34 000 emplois et 3 Mds d'euros de chiffres d'affaires, qui est menacée. Les enjeux environnementaux sont tout autant essentiels puisque les forêts d'Aquitaine, étendues sur 1,8 million d'hectares (soit 12 % du territoire national), ont un intérêt écologique majeur par leur rôle contre le réchauffement climatique grâce à la captation et la séquestration de CO2. La tempête de 1999 mais plus encore celle de 2009 ont considérablement bouleversé la gestion de nos espaces forestiers. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics pour soutenir les sylviculteurs, de nombreux hectares de chablis n'ont pu être ramassés, ce qui empêche, dans certaines zones, aux moyens terrestres d'accéder au coeur des parcelles, devenant ainsi des foyers à risque pour des départs de feu. En 2009 et 2010, deux canadiens ont été positionnés pendant la majeure partie de l'été à Bordeaux. Si tout le monde s'accorde sur la nécessité de voir des canadiens basés en Aquitaine, cela ne peut raisonnablement se traduire par une réduction des moyens de sécurité de la région Sud-Est car toute défaillance pourrait entraîner des conséquences dramatiques. En Europe, seule la France ne semble pas disposer d'un nombre suffisant d'hydravions écopeurs. Pour lutter efficacement contre les incendies, l'acquisition de deux canadiens supplémentaires apparaît indispensable, d'autant que les demandes d'interventions en dehors de la zone méditerranéenne protégée sont de plus en plus fréquentes. Deux appareils pourraient être disponibles (un appareil en 2012, le second en 2013) si les commandes sont passées dans les temps. Auquel cas, d'autres pays pourraient se manifester, repoussant d'autant leur acquisition par la France. Aussi, face aux risques d'incendies dont les conséquences pourraient s'avérer bien plus onéreuses que cet achat, il lui demande si la France entend s'équiper de ces deux appareils qui, basés durablement en Aquitaine, permettraient ainsi de mieux couvrir le territoire.